

Entre SIEIL & terre

Édito

Toujours plus loin au service des collectivités

L'année 2017 a été une année symbolique, marquée par le 80^{ème} anniversaire du SIEIL le 29 septembre dernier. Huit décennies à votre service, à se réinventer en permanence et faire évoluer nos compétences afin de répondre au mieux à vos attentes et à l'évolution de vos besoins tout en empruntant ce grand virage sociétal lié à la hausse continue de la consommation d'énergie et la nécessité de s'orienter vers le développement des énergies renouvelables.

Afin de formaliser cette entrée dans cette nouvelle ère, le SIEIL a décidé d'adopter la marque « Territoire d'énergie Indre-et-Loire » initiée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Les syndicats départementaux d'énergie doivent plus que jamais s'affirmer dans le paysage territorial et démontrer l'importance de leur rôle dans la transition énergétique.

En termes d'électromobilité, 200 infrastructures de recharge doubles pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) jalonnent aujourd'hui le département, soit plus de 400 points de recharge. L'interopérabilité entre les différents réseaux est également effective, nous permettant de conserver notre avance en matière d'innovation sur le volet de la mobilité électrique.

Autre sujet ayant connu une avancée majeure ces derniers mois : le déploiement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Cet outil permet de scanner les réseaux, les voiries, les objets urbains et est voué à compléter à l'avenir le dispositif de la loi anti-endommagement des réseaux de 2011 (DT/DICT).

Je tiens à remercier les vice-présidents, les membres du bureau, les délégués et les agents du SIEIL pour leur contribution à l'évolution de cette structure pleine de ressources. C'est une fierté d'être à la tête de cette belle institution, forte de ses 80 ans d'existence.

Jean-Luc DUPONT,
Président du SIEIL



Le SIEIL souffle ses 80 bougies

Le SIEIL vient officiellement de souffler ses 80 bougies. 8 décennies d'une histoire très riche.

Avant sa création en 1937, chaque commune gérait son réseau de distribution électrique. Après la naissance d'EDF en 1946, la gestion de l'électricité devient une affaire nationale et publique. Aujourd'hui, avec le développement des énergies renouvelables et des petites unités de production, on assiste aux débuts d'une ère nouvelle où la décentralisation de la production électrique pourrait s'intensifier et donner de plus en plus de place aux énergies renouvelables. Après 80 ans d'existence, on ne raisonne plus en termes de maillage du territoire, on cherche à réduire le coût de l'éclairage public, à étendre le réseau de gaz, à réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments, à développer les énergies renouvelables dont la méthanisation et l'hydroélectricité et à multiplier les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Les futurs chantiers du Syndicat porteront sur **la transition énergétique**. En effet, il faut mettre en place des outils pour aller plus loin dans la maîtrise de l'énergie. **Le développement des énergies renouvelables est incontournable**. Le SIEIL se tourne également vers l'avenir en développant notamment les **smartgrids** (réseaux intelligents, nécessaires à l'amélioration des économies d'énergie et à l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique local et régional) et en misant beaucoup sur le **Plan Corps de Rue Simplifié** (PCRS) servant à numériser les éléments sur le domaine public.

Pour fêter l'évènement, le SIEIL a organisé une conférence le 29 septembre au Vinci à Tours. Près de 300 élus ont assisté aux tables rondes sur l'évolution du monde de l'énergie. La première portait sur le constat dix ans après l'ouverture des marchés à la concurrence, avec l'intervention de Julien TCHERNIA (EKWATEUR, nouveau fournisseur d'énergie), de Françoise THIEBAULT (association de consommateurs), de Jean-Paul COMBEMOREL (EDF) et de Violaine LANNEAU (FNCCR). La seconde concernait les Smart grids et les Smart cities, en présence de Jean-Luc DUPONT (Président du SIEIL), de Jean-Philippe FOUQUET (Université de Tours), de Sylvain CHAPON (ENGIE), d'Eric BEAUJEAN (ENEDIS) et de Charles-Antoine GAUTIER (FNCCR).

Le SIEIL adopte la marque « Territoire d'énergie Indre-et-Loire »

Résolument engagé dans la transition énergétique, le SIEIL a développé de nouvelles compétences ces dernières années : production d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur, achats groupés d'électricité et de gaz, éclairage public, mobilités propres...

Ces activités sont amenées à se développer fortement, dans un cadre législatif exigeant, où la production et la consommation d'énergie deviennent de plus en plus locales, tout en contribuant à l'équilibre national. Cet équilibre ambitieux doit également s'inscrire au niveau régional et notre Syndicat y contribue activement, aux côtés de ses homologues, en étroite partenariat avec la Région, désignée par la loi comme **« chef de file en matière énergétique. »**

Dans cette optique, le SIEIL a décidé d'adhérer à la marque : **« territoire d'énergie »** instaurée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), dont le logo décline la lettre E (Energie) en pales d'éoliennes ou rayons de soleil. Sous cette bannière, nous donnerons **plus de visibilité à nos missions**, toujours conduites au plus près des intérêts et engagements de nos communes.

15 225 kilomètres de voiries à numériser en mobile mapping, le SIEIL est prêt pour le Plan Corps de Rue Simplifié !



Après avoir développé la cartographie numérique des réseaux et ouvrages électriques dès 1998, effectué les tests grandeur nature à Montrésor en 2016, investi 859 000 euros de matériel dernier cri en 2017 et mené les recrutements de quatre topographes, le SIEIL est prêt pour ce chantier de grande ampleur qui va démarrer en Indre-et-Loire. Le but ? Fournir un service public efficace à l'échelle du

département et permettre aux communes et aux partenaires publics, **une mise en conformité avec la Loi du 1^{er} juillet 2012 qui concerne « l'anti-endommagement des réseaux »** dont le géo-référencement sera obligatoire à partir de 2019 pour les communes urbaines et en 2026 pour le reste du territoire. Chaque année en France, lors de travaux, des milliers de réseaux sont endommagés générant des interruptions de services, portant atteintes à l'environnement, aux biens mais aussi aux personnes. En cause, des fonds de plans d'origine multiples, de qualité et de précision inégale avec une couverture du territoire très hétérogène. L'objectif du PCRS est d'**améliorer la précision du repérage des réseaux pour éviter les accidents, partager un fond de plan unique, un référentiel commun avec des données structurées et normalisées qui évite les surcoûts de collecte d'information.**

Le SIEIL est déjà en capacité de faire un fond de plan avec un relevé d'un million de points à la seconde grâce à un matériel de pointe. Les données relevées grâce à un laser embarqué sur une voiture et couplé à des caméras sont complétées par des données relevées à pied par des topographes munis de sacs à dos spéciaux, équipés du même dispositif (laser et caméras). Grâce à cette méthode, le SIEIL évite les pertes d'informations qui peuvent se produire lorsque des véhicules sont stationnés en sillonnant à pied les trottoirs des zones urbanisées, les voies piétonnes, pour obtenir un relevé parfait.

Si l'objectif national reste le PCRS, le SIEIL souhaite aller plus loin en constituant un **Référentiel à Très Grande Echelle**. En effet, le PCRS n'est que le squelette sur lequel viendront se superposer d'autres informations « métiers » (eau, électricité, télécom, cimetières, etc.) et ne représente en réalité que 30% des données qui peuvent être relevées. Avec ce Référentiel, le SIEIL souhaite trouver des alliés publics qui sauront percevoir la pertinence de ce projet et anticiper l'avenir. C'est avec l'appui de l'ensemble des acteurs publics locaux que le déploiement du PCRS et l'harmonisation des systèmes cartographiques existants, permettront une rationalisation des dépenses de chacun. Le SIEIL travaille donc d'ores et déjà à la mutualisation de cet outil avec le conseil départemental et la Métropole.

Généralisation du chèque énergie en 2018



Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie, créé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, a vocation à se substituer aux tarifs sociaux de l'énergie : Tarif de Première Nécessité ou TPN pour l'électricité et Tarif Spécial de Solidarité ou TSS pour le gaz naturel. Ce nouveau dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie relatives au logement (chauffage, production d'eau chaude, travaux de rénovation énergétique), expérimenté depuis mai 2016 dans 4 départements, s'adresse aux **4 millions**

de ménages en situation de précarité énergétique. Le chèque énergie dont le montant varie de 48 € à 227 € par an, est attribué automatiquement sous conditions de ressources, selon la composition du foyer pour un même logement*, et sera **adressé directement aux bénéficiaires en avril 2018** par le prestataire de l'Agence de services et de paiement (ASP). La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) qui a évalué le dispositif d'expérimentation insiste cependant sur la nécessaire mise en œuvre d'une campagne de communication

nationale et recommande notamment, sous l'égide des préfets, une meilleure association des relais sociaux au niveau local que sont les collectivités territoriales, les CCAS et les associations de consommateurs. Le SIEIL accompagne ses communes adhérentes pour préciser les conditions d'éligibilité et les modalités d'utilisation du chèque énergie.

* Plafond de revenus 2018 : 7 700 € par an pour une personne seule ou 16 170 € pour un couple avec deux enfants.

Réunions d'informations thématiques

Après le succès de la réunion d'information sur l'**électricité** organisée en octobre 2016 à l'espace Malraux de Joué-lès-Tours, le SIEIL a souhaité décliner le concept aux autres compétences et a donc proposé deux réunions supplémentaires en 2017, l'une sur le **PCRS** (Plan de Corps de Rue Simplifié) en mars et l'autre sur l'**éclairage public** en juin. Le 27 mars 2018, le SIEIL a également mis en lumière la **compétence gaz**, en complétant la réunion par un espace de rencontre avec les fournisseurs. Près de cent cinquante délégués et Maires des communes d'Indre-et-Loire ont assisté à chacune de ces séances.



Réunion sur l'éclairage public



Réunion sur le gaz

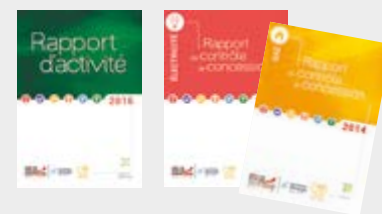


GrDF - Amboise - Ile d'Or
Renouvellement du réseau gaz.
Mise en place d'un réseau de distribution provisoire de distribution de gaz naturel.

Nouvelle modalité de participation financière du SIEIL pour les réseaux de distribution publique de gaz naturel et propane

En 2011, soucieux de développer une offre en gaz combustible sur le département pour l'usage de tous, au coût le plus intéressant, le SIEIL met en place un mécanisme de financement des subventions d'équilibres sollicitées par les concessionnaires (Butagaz, GrDF, Sorégies et Primagaz) pour la construction et l'extension des réseaux publics de gaz naturel et propane dans les communes adhérentes à la compétence gaz. Ce mécanisme a montré son efficacité pour nombre de nos communes qui ont pu avoir un réseau de gaz et/ou l'étendre. Cependant, dans un contexte économique difficile pour tous, le SIEIL a souhaité aller encore plus loin. Ainsi, le 17 octobre 2017 dernier, le **SIEIL a porté sa participation en investissement à 70% (contre 50% précédemment) des subventions demandées, la participation des communes (fonds de concours) passant ainsi de 50% à 30%**. A ce jour, ce sont plus de 45 opérations qui ont ou font l'objet d'une procédure pour un montant engagé de près de 1,5 million d'euros.

Pour tout renseignement sur le sujet, vous pouvez contacter Pascal BARROUX au 02.47.31.10.95 et à l'adresse pbarroux@sieil37.fr



Parutions des rapports annuels

Le SIEIL a édité plusieurs rapports ces derniers mois : les rapports de contrôle gaz et électricité, le rapport d'activité et le rapport des IRVE (Infrastructures de recharge des véhicules électriques). Ces documents rendent compte des actions menées par le SIEIL et de l'évolution des services proposés aux 276 communes adhérentes au cours des années précédentes.

L'ensemble de ces documents est consultable et téléchargeable sur le site internet du SIEIL : www.sieil37.fr dans la rubrique « Publications ».

Congrès des maires 2017

Chaque année, le SIEIL est présent sur les différents salons des Maires, que ce soit à l'échelon national à **Paris** ou départemental à **Tours**. Ces moments-clé favorisent les échanges avec les élus et permettent de présenter l'étendue des compétences du SIEIL.



Salon des Maires de Paris
le 22 novembre 2017



Congrès des Maires de Tours
le 30 novembre 2017 au Vinci à Tours

Prochain congrès
le 27 novembre
au Centre des
Congrès Vinci

Ecoloustics : la transition énergétique à l'école



« Les énergies dans ma commune, hier, aujourd'hui et demain » : tel est le thème du concours Ecoloustics⁽¹⁾ organisé par le SIEIL durant l'année scolaire 2017-2018.

Un concours pour le cycle 3

Le concours s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1/CM2/6ème) des écoles et collèges du département d'Indre-et-Loire. Ils devront présenter un dossier (écrit, dessiné, audio, vidéo, site internet...) présentant l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans leur commune, autrefois, aujourd'hui et dans un futur plus ou moins proche.

Comprendre la transition énergétique

Ce dossier leur permettra d'appréhender la notion de « transition énergétique », qui s'illustre par des changements de production (hier le charbon, demain le solaire...) et de consommation : chauffage au bois, radiateur électrique, réseaux de chaleur mais aussi isolation, pilotage des appareils... Il s'agit donc d'un travail transversal (sciences, histoire...) et prospectif. **Sept classes se sont inscrites au concours**, issues du collège André Duschene de l'île Bouchard, du collège René Cassin de Ballan-Miré, du collège Paul Louis Courier de Tours et de l'école du chemin vert de Saunay. Le concours récompensera au moins une classe de chaque niveau et les meilleurs dossiers participeront à une sélection nationale pour une remise des prix à Paris en juin 2018.

(1) Ecoloustics est un concours imaginé et conçu par territoire d'énergie Loire.



Inauguration de la station de recharge rapide de Sainte-Maure de Touraine

Le 12 octobre dernier, le SIEIL a profité du passage de la 3^{ème} édition du France Electrique Tour pour inaugurer le superchargeur fraîchement installé à Sainte-Maure de Touraine, en présence du sous-préfet de Chinon et des élus locaux. Quatre fois plus rapide qu'une borne standard, il assure **une recharge complète en 20 à 30 minutes pour 2 €**. **Six super-chargeurs sont déjà installés** sur les sorties d'autoroute en Indre-et-Loire : à Château-Renault, Bourgueil, Sublaines, Neuillé-Pont-Pierre et Sorigny. **Le SIEIL prend en charge son coût d'installation d'environ 90 000 € (contre 6 000 € pour une borne classique)**. Les utilisateurs peuvent la localiser via la **plateforme Virta**, la réserver, se charger et régler directement leur consommation.

Contactez-nous !

- **Direction générale des services**
Sophie NICOLAS : 02 47 31 68 73
- **Direction générale des services techniques**
Pascal BALPE : 02 47 31 68 82
- **Direction adjointe des services techniques**
Laurent CATOT : 02 47 31 68 79
- **Electricité - Chargé de secteur Nord**
Alexis DUPUY : 02 47 31 68 78
- **Electricité - Chargé de secteur Sud**
Christophe BARADUC : 02 47 31 68 80
- **Eclairage public**
Frédéric BRUZEAU : 02 47 31 68 68
- **Gaz**
Pascal BARROUX : 02 47 31 10 95
- **Système d'Information Géographique**
Joris BARBIER : 02 47 31 68 72
- **PCRS**
Olivier FLORET : 02 47 31 05 69
- **Contrôle communal des concessions électricité, gaz et taxe d'électricité**
Marie LEFORT : 02 47 31 05 67
- **Groupements d'achats d'énergies**
Marion GUERINEAU : 02 47 31 09 13
- **Finances**
Inès SAUVAGE : 02 47 31 10 99
- **Communication**
Emmanuelle GILDARD : 02 47 31 68 83
- **Accueil**
Julie DENIAU : 02 47 31 68 68
sieil@sieil37.fr

Agenda 2018 du SIEIL

- > **14 juin 2018** :
comité syndical à 9h30
- > **18 octobre 2018** :
comité syndical à 14h30
- > **11 décembre 2018** :
comité syndical à 9h30
(initialement prévu le 13 décembre 2018)

12 - 14 rue Blaise Pascal
BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68

Télécopie : 02 47 05 81 21
Courriel : sieil@sieil37.fr
Internet : www.sieil37.fr